



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 39 - janvier 2016

Les bonnes pratiques

Vers une cohérence éducative

Pour créer du lien entre le projet d'école et le projet éducatif, la directrice de l'école de la commune de X propose une fois par trimestre aux animateurs des temps périscolaires de participer à un conseil des maîtres. Cette réunion des acteurs éducatifs, scolaires et périscolaires, facilite également les relations quotidiennes des équipes.

Un C.Q.P. Animateur Périscolaire organisé à Rouen

La qualification et donc la formation des intervenants dans la mise en œuvre des projets d'activités périscolaires est fondamentale. Le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) de Rouen propose une formation au Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) Animateur Périscolaire du 25 janvier au 23 novembre 2016.

Ce CQP Animateur Périscolaire est une formation professionnelle qualifiante reconnue qui permet d'encadrer de manière autonome les publics lors des temps périscolaires.

La formation comprend trois modules qui répondent aux trois grands actes professionnels que l'animateur périscolaire doit assumer :

Accueillir des enfants et leurs familles dans des temps périscolaires

Concevoir un projet d'activités

Conduire des temps d'animation périscolaires, en direction des publics enfants.

Présentation :

- Le diplôme :

Le Certificat de qualification Professionnelle, Animateur Périscolaire, est une qualification professionnelle (le BAFA n'en est pas une), créé et reconnu par la branche Animation et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

L'acquisition du CQP Animateur Périscolaire permet d'attester de l'équivalence de deux Unités Capitalisables des BPJEPS « Loisirs Tout Public »

- UC5 « Etre capable de préparer une action d'animation de Loisirs Tout Public »
- UC9 « Etre capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation de Loisirs Tout Public »

- Pour qui ?

La formation s'adresse aux salariés travaillant matin, midi et soir sur les temps périscolaires et n'ayant pas de qualification professionnelle.

Conditions d'accès :

- avoir 18 ans le premier jour de la formation,
- ne pas être sous le coup d'une interdiction judiciaire d'encadrer des mineurs suite à une condamnation,
- avoir un terrain d'alternance en adéquation avec la formation,
- posséder une expérience de l'animation est conseillé.

- La formation :

Cette formation est en alternance :

- 21 h de module de positionnement. Il permet au stagiaire de comprendre le dispositif de formation et d'élaborer son projet personnel de formation.
- 200 h en structure périscolaire. Le stage pratique a lieu dans une structure périscolaire avec laquelle l'équipe des CEMEA aura construit un partenariat étroit pour accompagner le tuteur sur le parcours de formation.
- 196 h en centre de formation :

- ❖ module 1 : accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires ; conduire des actions d'animation dans le cadre de temps d'accueil de loisirs courts, en prenant en compte notamment les familles.

- ❖ module 2 : concevoir un projet d'animation ; organiser une action d'animation ainsi que son évaluation en fonction de la demande des publics, du contexte institutionnel et de la réglementation en vigueur.

- ❖ module 3 : conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants ; mettre en œuvre les outils techniques et conditions de sécurité adaptées au déroulement d'une action d'animation.

- Durée, lieu et coût :

- la formation se déroulera du 25 janvier au 23 novembre 2016 à Rouen.
- Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 20 janvier 2016
- Coût de la formation : 2170 euros par stagiaire (pour les structures qui inscrivent plusieurs stagiaires, contacter les CEMEA). Le coût de la formation comprend aussi les frais de dossier, le positionnement, le suivi en alternance ainsi que l'organisation des certifications.

- Possibilités de financement :

- Des aides au financement peuvent être apportées par l'OPAC de l'employeur au titre de la formation continue (Uniformation...)
- Pour les stagiaires en contrats aidés (CAE, EA), se rapprocher d'une Mission Locale.

- Contact/Dossier d'inscription :

Ceméa de Haute-Normandie
33, route de Darnétal-BP 1243
Tél. : 02.32.76.08.40
Courriel : contact@cemea-hn.fr
Site : www.cemea-hn.fr



Photo
d'identité

Animateur Péricolaire

**Dossier d'inscription CQP Animateur Péricolaire (zone de Rouen)
Février – Novembre 2016 (nous contacter pour le calendrier précis)**

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom (de jeune fille) : Epouse :

Prénom : Nationalité :

Sexe : Date de naissance : Lieu de naissance : Département :

M F / /

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone mobile :

E-mail :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Financement de la formation (joindre une attestation)

Employeur :

Adresse de Facturation :
.....
.....
.....

Structure d'Alternance

Nom :

Adresse :

.....

Tel : Personne à contacter :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tout demandeur :

- 2 photos d'identité (dont une à fixer à la présente fiche).
- Curriculum Vitæ.
- Lettre présentant vos motivations à suivre cette formation (inclure dans ce courrier le financement envisagé).
- Justificatifs d'emploi (certificats de travail).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? :

- Par la presse
- Catalogue DRJSCS
- Par votre employeur
- Par une relation
- Internet
- Par un organisme – précisez :
- Autre source d'information :

Diplômes Education Nationale obtenus :

- Brevet des collèges
- Baccalauréat
- Bac +...
- Autres :

Autres Diplômes

Diplôme de secourisme, AFPS, PSC 1 : OUI NON

Permis de conduire : OUI NON

Autres diplômes :

Fait à : Le :

Signature

Calendrier du Certificat de Qualification Professionnelle « animateur périscolaire »
Horaire en centre de formation 9H00-12H00 13H30- 17H30

semaine	du ... au ...	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vend	H/c					
3	18 au 22 janvier 2016											
4	25 au 29 janvier 2016	Phase de positionnement						21	21 heures en centre pour le positionnement			
5	1 ^{er} au 5 février 2016											
6	8 au 12 février 2016	Phase 1						35	70h en centre de formation réparties comme suit : Module 1 : 28 heures Module 2 : 31 heures Module 3 : 11 heures			
7	15 au 19 février 2016	Phase 1						35				
8	22 au 26 février 2016	1 ^{ère} période de stage pratique soit 59h										
9	29 février au 4 mars 2016											
10	7 au 11 mars 2016											
11	14 au 18 mars 2016											
12	21 au 25 mars 2016											
13	28 mars au 1 ^{er} avril 2016	Férier						52 heures en structure de stage pratique				
14	4 au 8 avril 2016	Phase 2						35	49h en centre de formation réparties comme suit :			
15	11 au 15 avril 2016	Phase 2						14	Module 1 : 7 heures Module 2 : 16 heures Module 3 : 26 heures			
16	18 au 22 avril 2016	2 ^{ème} période de stage pratique soit 60 h							60 heures en structure de stage pratique			
17	25 au 29 avril 2016											Certif 1
18	2 au 6 mai 2016											Férier
19	9 au 13 mai 2016											
20	16 au 20 mai 2016	Férier										
21	23 au 27 mai 2016	2 ^{ème} période de stage pratique soit 60 h										
22	30 mai au 3 juin 2016							Rattrap				
23	6 au 10 juin 2016											
24 à 35		Vacances d'été										
36	5 au 9 septembre 2016	3 ^{ème} période de stage pratique soit 88 h							88 heures en structure de stage pratique			
37	12 au 16 septembre 2016											
38	19 au 23 septembre 2016											
39	26 au 30 septembre 2016											
40	3 au 7 octobre 2016											
41	10 au 14 octobre 2016											
42	17 au 21 octobre 2016			Phase 3				21	70h en centre de formation réparties comme suit :			
43	24 au 28 octobre 2016	Phase 3						35	Module 2 : 16 heures Module 3 : 54 heures			
44	31 oct au 4 novembre 2016	Phase 3	Férier	Phase 3	Certif 2		14					
45	7 au 11 novembre 2016											
46	14 au 18 novembre 2016											
47	21 au 25 novembre 2016	Rattrap		Bilan Final			7	* Certification module 3 sur RDV personnalisé sur site				
48, 49, 50	7 novembre au 17 décembre	Certif 3*							Rattrapage en Janvier 2017			
							TOTAL	217				

Période prévisionnelle pour le jury final : Février 2017